

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA13-10-0007-7

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA13-10-0007-7 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et aux antennes de plus de 10 mètres de hauteur.

Ce règlement est entré en vigueur le 9 mai 2023, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 6 mai 2024